



# Association des Amis de la Fondation ANAIS

## BULLETIN d'ADHÉSION 2022

Personnes accompagnées par la Fondation ANAIS

NOM 		Nom de jeune fille	
Prénom			
Date de naissance 		Lieu de naissance	
Adresse exacte 	Numéro		Rue
	Complément d'adresse		
	Code postal		Ville
Adresse courriel 		Téléphone 	
<b>Nom de votre établissement ANAIS</b>			
Intérêts à participer à la vie de l'Association AAFA.	Commissions		
	Conseil d'Administration		
Déclare   	<input type="checkbox"/> Solliciter mon adhésion comme membre adhérent de l'Association des Amis de la Fondation ANAIS (Décision soumise à l'agrément du Conseil d'Administration)		
	<input type="checkbox"/> Verser la cotisation annuelle individuelle pour 2022 : <input type="checkbox"/> par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de : <b>Association des Amis de la Fondation ANAIS</b> <input type="checkbox"/> par virement : IBAN : FR08 3000 2068 3100 0023 0040 N49 – Code BIC : CRLYFRPP		
Le montant de la cotisation annuelle est de: <input type="checkbox"/> <b>3 € pour les résidents et usagers, personnes accompagnées de la Fondation ANAIS</b>			
Il existe une autre possibilité d'adhésion pour les familles, les proches et les personnes qui sont sensibles à la vie des personnes accompagnées. N'hésitez pas à en parler autour de vous et à nous demander ce bulletin.			

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Signature 

--

Le traitement de vos données à caractère personnel est régi suivant le rectificatif du 23 mai 2018 au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du RGPD (Règlement général sur la protection des données)



**ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION ANAIS**  
**Porte-voix militante de la Fondation ANAIS en faveur des personnes accompagnées**

Siège Social chez : Alain LE DAUPHIN - Président de l'AAFA

27 Rue Louis GAIN – 49100 ANGERS

Adresse courriel : asso.amisdelafondationanais@gmail.com

Association Loi 1901 – J.O. du 09 mai 2019